

Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial - catégorie A

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 1-888-357-8777, ou visitez le www.cibc.com/fondsmutuels.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respectez votre tolérance au risque.

À compter du 1^{er} juillet 2022, la CIBC, à titre de gestionnaire du fonds, paiera certains frais qui font actuellement partie des frais d'exploitation.

Bref aperçu

Date de début de la catégorie :	15 octobre 1998	Gestionnaire du fonds :	Banque Canadienne Impériale de Commerce
Valeur totale du fonds au 31 janvier 2022 :	13 762 579 215 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,12 %	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
Placement minimal :			Aucun

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des obligations, des débetures, des billets et d'autres titres d'emprunt, dans des actions privilégiées et des actions privilégiées convertibles d'émetteurs canadiens et étrangers. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 15 % de la valeur liquidative.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 janvier 2022. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 janvier 2022)

Gouvernement du Canada, 4,00 %, 2041/06/01	2,4 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,25 %, 2026/06/15	1,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série MAR, 0,95 %, 2025/06/15	1,5 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2046/12/02	1,4 %
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 2053/12/01	1,4 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,80 %, 2024/12/15	1,4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,2 %
Province de l'Ontario, 4,65 %, 2041/06/02	1,1 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,65 %, 2028/12/15	1,1 %
Province de l'Ontario, 4,60 %, 2039/06/02	1,0 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	14,4 %
Nombre total de placements : 1 032	

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 janvier 2022)

Obligations de sociétés	40,1 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	28,7 %
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	20,4 %
Obligations en devises	5,5 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	3,6 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,2 %
Obligations supranationales	0,6 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,1 %
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	-0,1 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,1 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

La CIBC a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, consulter la rubrique *Méthode de classification du risque de placement* sous *Information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document* du prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

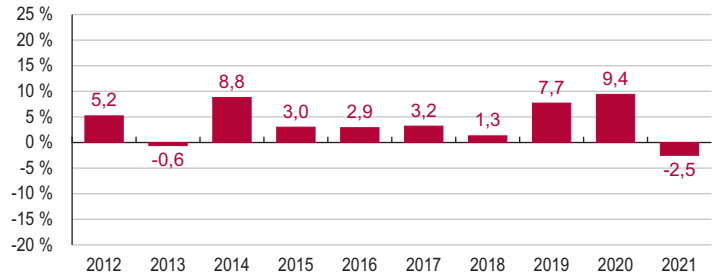
Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie A du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de catégorie A a reculé au cours de 2 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	6,6 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 066 \$
Pire rendement	-5,0 %	31 mars 2021	Votre placement chuterait à 950 \$

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de catégorie A du fonds correspondait à 3,3 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait 1 386 \$ au 31 janvier 2022.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent à faire en sorte qu'une partie d'un portefeuille diversifié soit investie dans des titres à revenu fixe canadiens;
- recherchent un revenu et une croissance modérée du capital; et
- recherchent un placement à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 30 juin 2021, les frais des parts de catégorie A du fonds s'élevaient à 0,12 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 1,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie A du fonds. La CIBC a renoncé à la totalité des frais d'exploitation du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,12 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,12 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie A.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au gérants discrétionnaires.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant CIBC, votre gestionnaire de portefeuille ou votre conseiller en placements. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CIBC
81 Bay Street, 20th Floor
CIBC Square 1-888-357-8777
Toronto (Ontario) M5J 0E7 www.cibc.com/fondsmutuels

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

